

REGLEMENT DU STAGE

Article 1 : un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse est obligatoire.

Article 2 : pendant le stage, les cours sont sous la responsabilité des professeurs.

Article 3 : le stagiaire doit toujours avoir sur lui sa carte d'inscription avec photo qui lui sera remise le premier jour du stage. Elle pourra lui être demandée à tout moment.

Article 4 : la direction ne pourra être tenue responsable des préjudices corporels et matériels causés ou subis par toute personne, stagiaire ou accompagnant pendant la durée du stage quelqu'en soit la cause.

Article 5 : il est obligatoire d'avoir une assurance responsabilité civile pour couvrir les éventuels risques durant le stage.

Article 6 : la direction réserve le droit d'annuler le stage ou d'en modifier le déroulement.

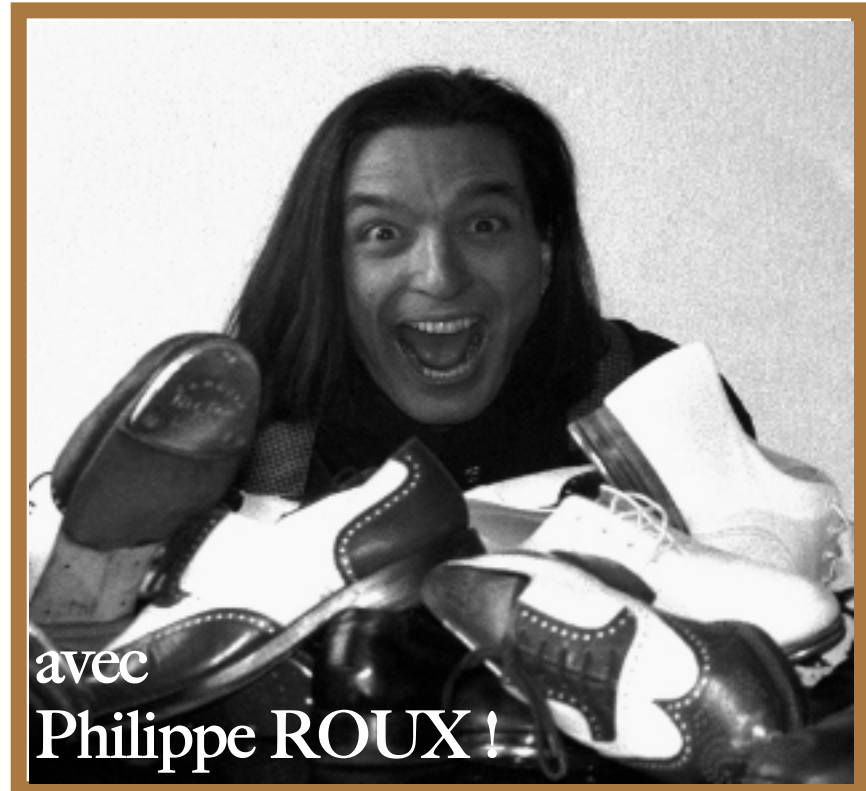
Article 7 : les professeurs et la direction sont les seuls juges du niveau des élèves.

Article 8 : le versement de l'acompte rend l'inscription définitive et n'est en aucun cas remboursable. Tout stage commencé est dû en entier.

Article 9 : tout enregistrement magnétique, vidéo ou cinéma est interdit sauf acceptation du professeur et de la direction.

STAGE DE CLAQUETTES BERCK

DU LUNDI 3 AU MERCREDI 5 NOVEMBRE 2008
A BERCK SUR MER (PAS-DE-CALAIS)



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

OPALE DANSE

7 rue Beauchêne - 62600 BERCK

Tél. : 03 21 84 26 22 - Fax : 03 21 09 73 96

www.danseaberck.com



(Association loi 1901 adhérente à la Fédération Française de Danse)

I.P.N.S.